

2026-69

SEANCE DU 31 août 2026

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNEArrondissement de
Montauban

COMMUNE DE BESSENS

L'an deux mil vingt-six, le lundi trente et un août, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de M. Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Marjorie CIRODDE, Vanessa DE CORTE, Nicolas ESCANDE, Jean-Arnaud FERRIE, Amédée HUGANET, Laetitia LAFORGUE, Armand MAGNIER, Magalie MAINGUY, Nadège OGER, Adrien RAPHET, Alain ROUBY.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Audrey GRANIOU, qui a donné procuration à Marjorie CIRODDE, Jérôme FABRIS, qui a donné procuration à Nadège OGER, Eric LACOMBE, qui a donné procuration à Nicolas ESCANDE, Séverine WIECZORECK.



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 15, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Mme Marjorie CIRODDE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation : 27/08/2026**Délibération n°2026-69 : Création de deux emplois non permanents liés à des accroissements temporaires d'activité**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-23 1° ;

M. le Maire expose que le nombre d'enfants inscrits au groupe scolaire Pierre Gamarra et au centre de loisirs nécessite le positionnement de 3 agents de restauration scolaire et d'entretien des locaux ainsi que de 5 agents d'animation.

Ces besoins étant temporaires compte tenu de l'incertitude sur les effectifs futurs, M. le Maire propose de créer deux emplois non permanents correspondant aux caractéristiques suivantes :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 1 ^{er} septembre 2026 au 31 août 2027	1	Adjoint technique territorial	Agent de restauration scolaire et d'entretien des locaux scolaires	18.4 H
Du 1 ^{er} septembre 2026 au 31 août 2027	1	Adjoint territorial d'animation	Agent d'animation	21 H

La rémunération des agents contractuels seront calculées sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial, pour l'agent de restauration scolaire et d'entretien des locaux, et au 1^{er} échelon du grade d'adjoint territorial d'animation en ce qui concerne l'agent d'animation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 14 voix « pour » :

DECIDE de créer deux emplois non permanents dans les conditions précitées ;

CHARGE M. le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer les contrats et éventuels avenants ;

DONNE MANDAT à M. le Maire pour entreprendre toutes démarches, prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Fait à Bessens, le 31/08/2026

AR Prefecture

082-218200178-20260831-DELIB2026_69-DE

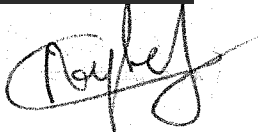
Reçu le 31/08/2026

Publié le 31/08/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS

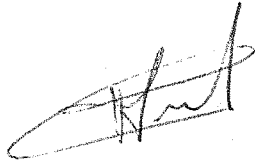
Le Maire,

Adrien RAPHET



La Secrétaire de Séance,

Marjorie CIRODDE



Le présent acte peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et transmission au représentant de l'Etat, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse sis 68, rue Raymond IV, 31 000 Toulouse. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr.

Certifiée exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le : 31 AOUT 2026

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 31 AOUT 2026